



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DU VUACHE**

Vulbens, le mercredi 31 janvier 2018

*COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 24 JANVIER 2018 A SAVIGNY*

**COMPTE-RENDU**

**Nombre de délégués en exercice : 26**  
**Nombre de délégués présents : 17**  
**Nombre de délégués votants : 16**  
**Date de convocation : 17 janvier 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre janvier à dix-neuf heures, le Comité, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sur la commune de Savigny, sous la présidence de Monsieur Dominique ERNST, Président.

**Présents :** CHAUMONTET D., HONCZARUK G., ROTH J.-L., LAPRAZ L., SOGNO-LINA E., PINGET O., BORDON J., BRIQUET C., FOL Y., DELVA C., ERNST D., VELLUT D., BARTHASSAT J.-L., MERY L., RINALDI S., AVANTHAY M., DUCRUET J.-L.,  
**Excusés :** ROZE S., CLAEYS S., REINHARDT C., ROSAY E., MORIN N., BRIQUE J.-R., FUHRMANN P., MEYNET G., MAGNIN A., FEIREISEN J., DUPARC M., BARBIER C., DOMERGUE F.,  
**Invités :** PREVOST C., PATRY S.,

M. Denis VELLUT a été élu secrétaire de séance.

Monsieur Dominique ERNST (DE), Président du Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV), accueille les délégués dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Savigny.

**ORDRE DU JOUR :**

- Bilan des actions réalisées par le SIV,
- Désignation du secrétaire de séance et approbation du compte-rendu de la séance du 22/11/17,
- Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2018,
- Rémunération accessoire 2017 de Madame Jocelyne Debulle,
- Aide du Département de la Haute-Savoie pour l'animation 2018 des Espaces Naturels Sensibles,
- Autorisation de mandater des dépenses d'investissement n°1/2018,
- Questions diverses : Bilan des opérations « vergers » 2017, Compte-rendu du comité de pilotage Natura 2000/ENS, Labélisation ENS et classement APPB de la rive haut-savoiarde de l'Etournel, « OFF » des Assises européennes de la transition énergétique, etc.

**BILAN DES ACTIONS REALISEES PAR LE SIV :**

Stéphane PATRY (SP) présente à l'assemblée une rétrospective des actions réalisées par le SIV au cours de l'année 2017

Denis VELLUT est désigné secrétaire de séance.

L'assemblée adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 22 novembre 2017.

## DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 :

Le rapport adressé aux délégués avec la convocation, est présenté à l'assemblée.

### Charges de personnel :

DE explique que Samuel BOIS, embauché au début de l'année 2017 par le Syndicat Mixte du Salève (SMS), va être titularisé en 2018. En effet, au cours de sa première année au sein de l'équipe technique, Samuel a su faire preuve de professionnalisme. Ses compétences et ses qualités relationnelles en font un nouvel équipier très apprécié par Fabrice BOVAGNE. Compte tenu du fait que le poste ne bénéficie plus des aides perçues dans le cadre des contrats aidés, les charges de personnel augmentent en 2018. L'augmentation des contributions communales permettra d'absorber ce coût supplémentaire.

### Contrat de Territoire Espace Naturel Sensible (CTENS) :

1. *Suivis scientifiques* : L'assemblée propose que les relevés des sondes piézométriques installées au niveau des zones humides de Chaumont et de Clarafond-Arcine, soient effectués sur le long terme.
2. *Site de l'Etournel* : DE explique que lors du Comité de pilotage ENS / Natura 2000 organisé à Vulbens le 19 janvier dernier, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie (CD74) a exposé son souhait de labéliser en ENS la partie « Haute-Savoie » du marais de l'Etournel (le site étant déjà un ENS dans le département de l'Ain). Le SIV est par conséquent sollicité pour assurer la maîtrise d'ouvrage du programme de gestion. Jacques BORDON (JB) explique que la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des sites (CDNPS), réunie le 23 janvier 2018, a étudié d'une part le projet d'extension de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) pour l'Etournel, avec un nouveau règlement et un nouveau périmètre, et d'autre part le classement en ENS du site, qui pourrait pour la partie haut-savoyarde, être étendu au-delà des limites de l'APPB, afin d'inclure les espaces naturels d'intérêts situés à proximité (gravière de Collogny par exemple). Jean-Louis DUCRUET (JLD) souhaite que le SIV gère l'ENS coté Haute-Savoie, les objectifs de gestion étant différents dans la politique ENS du Département de l'Ain.
3. *APPB du Vuache* : Lors de la CDNPS, le projet d'extension de l'APPB « Versant ouest du massif du Vuache » a été présenté. Pour être cohérent avec les panneaux mis en place autour de la montagne, il a été décidé d'interdire la pratique de l'escalade ainsi que celle du vol libre, du 15 janvier au 15 juillet. Les falaises situées à l'extrême nord du massif et qui hébergent un couple de Hibou Grand-duc, devons donc être déséquipées.
4. *Sensibilisation* : Luc MERY (LM) explique que dans le cadre du CTENS, le CD74 souhaite qu'un plan de sensibilisation soit élaboré, si possible à une échelle plus large que celle des communes du SIV (par exemple avec le SMS et la Communauté de Communes du Genevois). LM propose d'accueillir une stagiaire en licence professionnelle « *Médiation scientifique et Éducation à l'environnement* » et de lui confier ce travail. JLD rappelle que certains sites sont plus sensibles que d'autres et qu'il serait préférable pour les secteurs « très sensibles » d'écarter tout risque d'augmentation de la fréquentation.  
Olivier PINGET propose d'installer des pièges photos pour sensibiliser le public aux richesses naturelles du massif. Yann FOL explique que l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) ainsi que la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Savoie (FDC74) mènent actuellement une campagne de pose de pièges photos pour le suivi de la grande faune du Vuache.  
JLD estime que l'utilisation de pièges photos pour la sensibilisation du public est une mauvaise idée, incitant encore d'avantage les usagers du massif à se rapprocher des secteurs sensibles. Il rappelle également que la publication de ce type de photos est interdite. Christian PREVOST (CP) pense cependant que ces équipements sont de bons outils pour mieux connaître la diversité faunistique du Vuache.

## DELIBERATIONS :

### **OBJET : REMUNERATION ACCESSOIRE 2017 DE MADAME JOCELYNE DEBULLE**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que madame Jocelyne DEBULLE, comptable à la mairie de Vulbens, effectue chaque année pour le syndicat l'ensemble des opérations de comptabilité.

Par conséquent et compte tenu de la qualité du travail qui est réalisé, Monsieur le Président propose de verser à madame Jocelyne DEBULLE une rémunération accessoire pour l'année 2017, équivalent à 50 heures de travail au taux horaire de 15.30 €. La part CSG / RDS / 0.9825 s'élève à 60.13 €. Le montant net à verser à l'intéressée s'élève donc à 704.87 €.

#### **Après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :**

- 1) APPROUVE la proposition de Monsieur le Président,
- 2) DECIDE de verser à madame Jocelyne DEBULLE une rémunération accessoire 2017 de **704.87 €**.

### **OBJET : PROGRAMME 2018 DE VALORISATION DES ENS DU PAYS DU VUACHE**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Département de la Haute-Savoie, dans le cadre de son programme 2018 « *Découvrez les espaces naturels de Haute-Savoie* », sollicite le Syndicat Intercommunal du Vuache, en tant que gestionnaire d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) de Nature Ordinaire (NatO) et/ou relevant du Réseau Ecologique Départemental (RED), pour la mise en place d'opérations de valorisation des sites auprès du grand public.

Il propose par conséquent d'organiser plusieurs sorties découvertes : 5 animations sur le site ENS RED « *Massif du Vuache* », 4 animations sur le site ENS RED « *Vigne des Pères, Crêt de Puits et Teppes de la Repentance* » et 2 animations sur le site ENS Nato « *Vergers de haute-tige massif du Vuache* ». Ces sorties seront animées par les associations locales et départementales (Apollon74, SEPNS, LPO74, Maison du Salève, etc.). Le coût total du projet s'élève à **10 235 €**.

#### **Entendu l'exposé, après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :**

- 1) APPROUVE la proposition de Monsieur le Président,
- 2) SOLLICITE le département de la Haute-Savoie pour une aide financière à hauteur de 80 % du montant total de l'action, soit **8 188 €**.

### **OBJET : AUTORISATION DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT N°1/2018**

Monsieur le Président informe les Délégués que des dépenses d'investissement doivent être payées avant le vote du budget primitif 2018.

**Vu** l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président demande au Comité l'autorisation de mandater ces dépenses.

#### **Le Comité syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

ADOPTE les ouvertures de crédit suivantes :

2152 Installations de voirie                      6 400 €

## QUESTIONS DIVERSES :

- **Bilan des opérations « vergers 2017 »** : SP présente tout d'abord le bilan de la collecte des fruits, organisée sur trois sites, du 4 septembre au 10 novembre 2017 :
  - o Ferme de l'Amarante (Reignier) : 5 421 kg,

- Ferme de Ninin (Beaumont) : 5 064 kg,
- ZAC de Cervonnex (Saint-Julien en Genevois) : 2 386 kg.

17 % des fruits provenaient des communes du SIV. Soit un total de 12 871 kg (la meilleure année depuis le commencement de l'opération en 2011) avec 10 429 kg de pommes, 302 kg de poires diverses, 1 747 kg de poires Maudes et 393 kg de poires à rissole. Production : 4 500 bouteilles de Bidoyon, 3 500 bouteilles de cidre de Maude et 235 pots de Rissoline.

SP présente ensuite le bilan de fourniture d'arbres fruitiers pour l'année 2017 : 61 arbres ont été commandés et livrés à 10 propriétaires privés + 12 arbres pour les communes du SIV, dont le verger communal de Savigny. En 12 ans d'actions, c'est 339 arbres qui ont été replantés, dont 239 sur le domaine privé et une centaine sur le domaine public. 34 propriétaires sont concernés par l'opération. 13 espèces de fruitiers sont recensées : abricotiers, cerisiers, châtaigniers, cognassiers, figuiers, kakis, nectarines, noyers, pêchers, poiriers, pommiers, pruniers, soit 140 variétés différentes !

- **A propos de GEMAPI :** Afin de clarifier la situation concernant l'organisation de la compétence GEMAPI pour le bassin versant des Usses, SP procède à la lecture d'une note rédigée par le SMECRU (Syndicat de rivières des Usses), à l'attention du SIV :

*Lors du comité de pilotage de l'étude d'organisation de la compétence GEMAPI pour le bassin versant des Usses, il a été convenu que le SMECRU, si il devenait autorité GEMAPIENNE en 2018, ne souhaitait pas destituer les acteurs locaux comme le SIV de leurs outils de travail que sont les zones humides (raisons invoquées : connaissance du territoire, des acteurs...). Compte tenu du fait que sur le BV des Usses, il existe 300 zones humides, le SMECRU ne pourrait pas intervenir sur l'ensemble des zones humides. Par contre, les zones humides qui ont des fonctions hydrauliques avérées, sont stratégiques pour le territoire (car ce dernier est déficitaire en eau) et pour le SMECRU en tant que coordinateur de la ressource en eau sur le BV. Ainsi pour pouvoir répartir les missions entre les différents intervenants sur les zones humides (qui intervient ?, sur quelle zones humides ?), le SMECRU s'apprête à lancer une étude sur les fonctions des zones humides. En tant qu'autorité GEMAPIENNE, le SMECRU aura sur la problématique « zones humides », un rôle de coordinateur des différents intervenants : suivre les interventions des acteurs intervenants sur les zones humides, s'assurer que les interventions ne soient pas contraires à ce qui avait été définis. On est vraiment sur un objectif de gestion en bonne intelligence et bon père de famille.*

JLD ajoute qu'il s'est entretenu récemment avec un vice-président de la Communauté de Communes Usses et Rhône (CCUR), qui a confirmé que la collectivité avait la même position que le SMECRU vis-à-vis du SIV. Des conventions adéquates pourront permettre au SIV de pérenniser ses actions sur les zones humides de Clarafond-Arcine et de Chaumont.

Concernant le projet d'acquisitions foncières des parcelles situées sur la zone humide de Champ de la Grange (Clarafond-Arcine), JB rapporte les propos du Président de la CCUR qui l'a informé que la CC n'avait pas vocation à acheter des terrains.

SP propose au comité d'attendre que la CCUR ait délibéré sur son positionnement vis-à-vis de la GEMAPI (transfère au SMECRU ?).

Avant de conclure CP présente à l'assemblée les résultats 2017 des suivis des nichoirs du SIV :

- MESANGE CHARBONNIERE : Ce sont 16 couples qui ont réussis une première nichée en 2017 puis 7 autres ont produit une seconde nichée. L'envol des jeunes donne la date moyenne du 19 mai, à comparer avec le 7 juin en 2016. Le taux de réussite est de 87% en 2017. La nichée moyenne est de 6,9 jeunes. 7 couples ont tenté et réussi une seconde nichée soit 35%. Leur nichée moyenne est de 5.5 jeunes. La date d'envol moyenne est le 2/07.
- MESANGE BLEUE : 23 couples se sont reproduits en 2017. Avec un taux de réussite de 89% et une nichée moyenne de 7,1 jeunes. Il y a, bien sûr, un écart de date d'envol par rapport à l'année passée, 19 mai en 2017 et 5 juin en 2016. Aucune seconde ponte cette année, mais la mésange bleue réalise rarement cette deuxième nichée.

- MESANGE NOIRE : 23 couples se reproduisent (16 en 2016) la nichée moyenne est de 7,1 jeunes. 18 % des couples feront une seconde nichée. Cette espèce inféodée aux résineux réussi en 2017 ses plus gros chiffres de reproduction depuis 1993.
- SITTELLE TORCHEPOT : 6 couples se reproduisent, la nichée moyenne est de 4,5, avec 87% de réussite. Mais ce sont 8 couples qui tentent une nichée. Là aussi meilleurs chiffres depuis 1993.
- GRIMPEREAU DES JARDINS : 2 couples se reproduisent, au canton du Dauzet, il est vrai que c'est le seul canton où ont été posés des nichoirs spécifiques.

Il est à noter que 2 nichoirs ont disparu et que pour 3 autres ce sont les portes qui ont été enlevées. Pour 2, les portes ont été retrouvées, certainement jetées par celui qui les avait soustraites.

**ANALYSE DES RESULTATS ORNITHOLOGIQUES :** En 2017, 482 jeunes (375 en 2016) se sont envolés des nichoirs du SIV, élevés par 81 couples d'oiseaux (59 en 2016). Les mésanges charbonnières, bleues et noires se partagent l'essentiel de la reproduction comptabilisant 94% des oiseaux à l'envol. Les sittelles dont les effectifs augmentent complètent les tableaux. Ces résultats sont constatés les 15/05, 21/06, 04/08 et 06/09.

**RESULTATS MAMMALOGIQUES :** Les données suivantes concernent 4 espèces de mammifères. 2 chiroptères et 2 rongeurs. Les chauves-souris sont l'oreillard roux et les murins de Bechstein. Ce sont des insectivores. Avec 30 individus en août cette année les effectifs des oreillards ont été les plus nombreux depuis 2009, date à laquelle la colonie est apparue pour la première fois en forêt de Savigny. Les murins de Bechstein qui sont apparus en 2015 dans les nichoirs du canton du Dauzet, s'installent dans de nouveaux nichoirs à 370 m au sud des premiers nichoirs occupés. Ce qui est paradoxal est la présence de ces chiroptères dans un milieu très éloigné de leur milieu habituel d'élection. En effet le milieu est une pinède dégradée alors qu'ils fréquentent plutôt les vieilles chênaies.

Les rongeurs sont le loir et le muscardin. Ils utilisent régulièrement les nichoirs une fois les jeunes oiseaux envolés, et les gîtes à chauves-souris en tout temps. Une famille de muscardins est découverte le 21/06 à Savigny dans un gîte à chauve-souris. Mais aucune nichée de loir n'est trouvée sans doute en raison de l'absence de visite en septembre et octobre à Dingy et Vulbens.

**CONCLUSION :** Tous les voyants sont au vert quant à l'occupation des nichoirs. Les oiseaux n'ont jamais été aussi nombreux. Il en est de même pour les 2 espèces de chauves-souris. Le bilan est plus mitigé pour les Gliridés où une visite automnale aurait été nécessaire pour découvrir s'il y avait eu des reproductions. Un petit bémol est le vandalisme récurrent mais limité dans le secteur du Vuache sur Vulbens.

L'ensemble des points d'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 21h15 et la commune de SAVIGNY convie le comité à un buffet froid.

Le Président,  
Dominique ERNST

Le Secrétaire de séance,  
Denis VELLUT

**Lexique des abréviations :**

Délégués :

DE : Dominique ERNST  
JLD : Jean-Louis DUCRUET  
JB : Jacques BORDON  
LM : Luc MERY  
CP : Christian PREVOST

Salarié :

SP : Stéphane PATRY

Sigles :

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope  
CCG : Communauté de Communes du Genevois  
CCUR : Communauté de Communes Usse et Rhône

CD74 : Conseil Départemental de la Haute-Savoie  
CDNPS : Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des sites  
CTENS : Contrat de Territoire Espace Naturel Sensible  
FDC74 : Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Savoie  
GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations  
LPO 74 : Ligue pour la protection des oiseaux de Haute-Savoie  
ONGFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage  
RED : Réseau Ecologique Départemental  
SEPNS : Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Semine  
SIV : Syndicat Intercommunal du Vuache  
SMECRU : Syndicat de rivières des Usse  
SMS : Syndicat Mixte du Salève